COLBERT ET LA SUÈDE (1661-1683)

PAR

AGNÈS GIELEN-TISSERAND

agrégée de l'Université

INTRODUCTION

Dès 1661, et durant tout son ministère à la tête des affaires de la Marine, Colbert multiplie les efforts pour développer le commerce franco-suédois, dans un contexte diplomatique qui ne se révèle pas toujours favorable. Ses attributions de contrôleur général des finances l'amènent également à s'occuper du paiement des subsides par lesquels Louis XIV tente de s'attacher le royaume de Charles XI.

SOURCES

Les collections des Mélanges et des Cinq Cents de Colbert conservées au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale contiennent quelques lettres adressées à Colbert par les résidents et ambassadeurs français à Stockholm.

Dans le fonds de la Marine des Archives nationales, la sous-série B² fournit une documentation abondante et précise : les ordres adressés par le ministre aux responsables de la marine dans les ports de France et aux représentants français dans les pays du Nord révèlent les intentions du gouvernement central et permettent de reconstituer dans une certaine mesure le commerce qui s'effectue entre les deux royaumes. La sous-série B³ donne des renseignements ponctuels sur le trafic des ports ; la sous-série B⁷ éclaire surtout la période de la Compagnie du Nord.

Les échanges de produits, négociés à l'échelon des gouvernements, apparaissent aussi dans la série de la Correspondance politique, Suède, des Archives du ministère des Relations extérieures; le volume 29 en particulier contient une remarquable série de lettres adressées à Colbert par Pomponne, lors de sa première ambassade à Stockholm (1666-1668).

Aux Archives nationales de Suède, rares sont les pièces qui, pour le XVIIe siècle, se rapportent directement au commerce avec la France. Mais les documents issus du fonds Gallica (correspondance diplomatique), du fonds du Collège de Commerce et de diverses archives de familles (De la Gardie en particulier) sont utiles pour préciser la connaissance d'un certain nombre de personnages et pour montrer qu'en dehors des initiatives gouvernementales, il existe un commerce privé entre la France et la Suède.

Dans la même perspective ont été sondées les archives de l'amirauté de Guyenne, conservées aux Archives départementales de la Gironde et de la Charente-Maritime.

PREMIÈRE PARTIE

DU RENOUVELLEMENT À LA RUPTURE DE L'ALLIANCE FRANCO-SUÉDOISE (1661-1668)

PREMIÈRE SECTION

1661-1665

CHAPITRE PREMIER

L'INTÉRÊT DE COLBERT POUR LA SUÈDE

Dès 1661, l'initiative de Colbert d'envoyer en Suède deux vaisseaux chargés de marchandises françaises à échanger contre des produits suédois montre quelle importance il accorde à la Suède dans l'ensemble de ses projets commerciaux. En effet, le recours au royaume de Suède, avec ses dépendances de la côte sud de la Baltique, est inévitable pour qui doit importer des matériaux nécessaires aux constructions navales. C'est le cas des bois de conifères, qui fournissent surtout les mâts des bateaux, et du goudron utilisé pour le calfatage, auxquels s'ajoutent le cuivre extrait des mines de Dalécarlie, et le fer, exporté de Suède sous forme principalement de canons, de boulets et d'ancres. Pour éviter de faire sortir de l'argent de France, Colbert, dans sa perspective mercantiliste, veut placer sur le marché suédois des marchandises provenant de la France et de ses colonies : sel, vin, eau-de-vie, sucre. Conscient de la difficulté à supplanter les fournisseurs habituels de la Suède (Portugal, Espagne), il est surtout soucieux d'éliminer, pour les transports, l'intermédiaire hollandais. Il espère d'abord trouver dans un traité commercial la possibilité de réaliser ses desseins.

CHAPITRE II

NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES ET COMMERCIALES (ÉTÉ 1661-JANVIER 1663)

En 1661, le traité de Fontainebleau n'est qu'un traité d'alliance par lequel la Suède accepte de soutenir la France moyennant des subsides (480 000 rixdales par an pendant dix ans); mais l'année suivante, lorsque la conjoncture nécessite le renouvellement du traité, la France tient à l'assortir de clauses commerciales. Colbert suit de près la négociation menée à Stockholm par Antoine de Courtin. Le traité de commerce est signé le 30 décembre 1662 pour trois ans : il prévoit que chacun des souverains octroiera à l'autre le droit d'établir dans deux ports un magasin où les échanges directs entre Suédois et Français ne seront soumis à aucune taxe; les autorités suédoises faciliteront l'importation du sel français; chaque année, les deux parties échangeront des marchandises à Goteborg ou à Landskrona. Le 3 janvier 1663, le traité d'alliance stipule que la France versera à la Suède un subside annuel de 100 000 rixdales pendant quatre ans.

CHAPITRE III

LA RÉALITÉ DES ÉCHANGES

La revendication française de disposer de magasins en Suède, si possible à Goteborg pour éviter de payer les droits du Sund, n'est pas satisfaite; elle revient, dans les années suivantes, chaque fois qu'il est question d'un accord commercial avec la Suède. Il en est de même pour le sel. Quelques achats français sont attestés: en 1662, Courtin dispose de 100 000 livres pour acheter du cuivre, des bois et des boulets; en 1664, environ 150 000 livres sont versées à la Suède, dont une partie sert peut-être à payer les marchandises rapportées par trois navires que Louis XIV fait armer «suivant le traité de commerce fait avec la Couronne de Suède». En 1665, 400 000 livres au moins sont dépensées en Suède pour la Marine.

DEUXIÈME SECTION

1665-1668

CHAPITRE PREMIER

LES NOUVELLES CONDITIONS DES ÉCHANGES FRANCO-SUÉDOIS

À partir de 1665, les relations diplomatiques ne cessent de se dégrader entre les deux royaumes, jusqu'à ce que soit connue l'entrée de la Suède

dans la Triple Alliance (mai 1668). De plus, la guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies perturbe les achats français en Suède, d'abord parce qu'elle rend le fret hollandais moins disponible, ensuite parce que le fer, le cuivre et même les mâts sont réputés marchandises de contrebande et peuvent donc être saisis par les corsaires. Plusieurs affaires de ce type opposent les autorités maritimes françaises à des capitaines suédois dont les navires ont été déclarés de bonne prise; l'ambassadeur les défend, parfois en s'adressant à Colbert.

CHAPITRE II

LE DÉROULEMENT DES ACHATS OFFICIELS FRANÇAIS EN SUÈDE

Colbert adresse des commandes aux représentants français dans le Nord, souvent à Courtin, résident auprès des puissances de la Baltique, dont les prérogatives se heurtent parfois à celles des ambassadeurs à Stockholm, Chassan, Terlon et Pomponne. Ces personnages doivent d'abord obtenir l'autorisation d'acheter ce qu'ils souhaitent, qui leur est, en général, accordée par le Grand chancelier, le francophile Magnus Gabriel De la Gardie. Dans ces années en effet, les exportations suédoises sont sévèrement surveillées ; des idées mercantilistes se développent depuis le milieu du du siècle : elles s'expriment en 1651 dans les missions assignées au Collège de Commerce et sont mises en pratique à l'initiative du grand trésorier Gustav Bonde. Dans le souci de préserver les ressources du royaume, et avec l'intention de les valoriser sur place, divers organismes officiels en contrôlent la production et la vente ; l'Amirauté surveille les transactions touchant les mâts ; la vente du goudron relève d'une compagnie privilégiée ; il faut traiter directement avec la Couronne pour obtenir des canons de fer et avec le Collège des Finances pour acheter le cuivre provenant des mines royales.

Ce sont David Doulmet, marchand-banquier de Stockholm, puis Jean de Flon qui trouvent, paient et font embarquer les marchandises. Représentant du Collège de Commerce en France, à la Rochelle, Henri Tersmitte joue, de 1660 à 1672 environ, un rôle de premier plan dans le commerce franco-suédois. Il est l'interlocuteur privilégié de l'intendant Colbert de Terron, car ses relations avec les autorités suédoises et avec les marchands et armateurs de Stockholm lui permettent de favoriser les affaires du roi de France en Suède lorsqu'il s'agit de trouver des fournitures de marine. Il entretient, en particulier, des rapports avec Abraham van Eyck, directeur du generalfaktorikontoret, l'organisme qui supervise les transactions internationales de la couronne; à Riga, Herman et François Courtois sont ses correspondants.

Faute de pouvoir trouver en France ou en Suède les grands bateaux qu'exige le transport des mâts, Doulmet puis de Flon s'adressent à

Amsterdam où Du Mas et Pélicot négocient avec les armateurs. Enfin le paiement des achats français fait intervenir plusieurs banquiers protestants: Pierre Formont à Paris, son frère Nicolas à Dantzig et son beau-frère François Du Pré à Hambourg.

CHAPITRE III

LES ACHATS FRANÇAIS DE 1666 À 1668

En 1667, Colbert commande de grandes quantités de cuivre. Bien que ce métal soit difficile à trouver, car le revenu des mines royales a été totalement engagé l'année précédente, Doulmet parvient à en acheter pour environ 40 000 rixdales. Le transport jusqu'en France est coûteux, la crainte des corsaires retenant les armateurs. En 1668, Colbert ordonne à nouveau à Pomponne d'acheter du cuivre, au minimum pour 20 000 rixdales; le prix du métal a augmenté, à la suite d'un accident survenu à la mine de Kopparberg. En ce qui concerne les canons, le gouvernement suédois se montre souvent réticent à en fournir, car il soupçonne la France de vouloir en fournir au Danemark. En 1666, Colbert commande quatre ou cinq cents canons ; Pomponne lui demande de le prévenir très rapidement de ses intentions : il faut tenir compte de la concurrence des Hollandais qui ont les moyens de se réserver la marchandise en offrant des avances. Pour les mâts, il est parfois plus intéressant de s'adresser à ceux-ci qu'aux Suédois, car ces derniers obligent à acheter des lots de mâts dans lesquels certaines pièces sont beaucoup trop petites. En 1667, plusieurs centaines de mâts sont achetées à Goteborg et à Riga.

CHAPITRE IV

LES EFFORTS POUR LIMITER LE RECOURS AUX PRODUITS SUÉDOIS

Colbert est persuadé que la France pourrait limiter considérablement le volume de ses importations en provenance de Suède si les matières premières dont elle dispose étaient mises en valeur. C'est pourquoi il fait venir de Suède des ouvriers qui doivent enseigner aux Français des techniques dans lesquelles les Suédois possèdent une avance reconnue dans toute l'Europe. Ainsi des spécialistes de la fabrication du goudron instruisent-ils les habitants des Landes et de la Provence; l'un d'entre eux, Elias Ähl, a laissé un journal qui témoigne de l'attraction exercée alors sur les Suédois par la culture française. Pour développer la métallurgie française, Colbert appelle, en 1666, Abraham de Besche qui s'installe en Bourgogne et y implante la fabrication des canons de fer; en 1668, son frère Hubert est chargé de rechercher des mines de cuivre et de plomb dans le Sud du royaume.

La médiocrité des résultats et l'évidente nécessité de continuer à importer expliquent la création de la Compagnie du Nord.

DEUXIÈME PARTIE

LA PÉRIODE DE LA COMPAGNIE DU NORD (1669-1672)

CHAPITRE PREMIER

LES DERNIERS MOIS AVANT LA CRÉATION DE LA COMPAGNIE

En 1667-1668, deux projets suédois de «commerce direct» entre France et Suède échouent, le premier émanant des frères Momma, grands entrepreneurs et négociants, l'autre étant d'initiative publique : le Collège de Commerce énonce dix propositions susceptibles de favoriser les échanges, mais l'accord ne se fait ni sur le problème des droits de douane (les Suédois réclament l'exemption de la taxe de cinquante sols par tonneau qui frappe les navires étrangers en France) ni sur celui du sel. Il est vrai que les relations diplomatiques sont alors mauvaises entre les deux royaumes. Pourtant les achats français continuent à un rythme soutenu, surtout pour le cuivre, alors que Colbert déplore la quasi-inexistence du flux inverse, les Suédois n'envoyant chaque année en France qu'un faible nombre de bateaux qui les ravitaillent en vins du Bordelais et en objets de luxe destinés à l'aristocratie.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE LA COMPAGNIE DU NORD

Créée par une déclaration de juin 1669, et reprenant le nom d'une précédente compagnie spécialisée dans la pêche des baleines, la Compagnie du Nord a été étudiée avec précision par P. Boissonnade et P.-J. Charliat. Leur jugement sur l'efficacité de cette entreprise de Colbert mérite toutefois d'être nuancé.

Pour son commerce avec la Suède, la Compagnie s'appuie sur des hommes qui servent déjà Colbert dans ce pays depuis plusieurs années : Tersmitte en est nommé directeur, Pierre Formont caissier ; Nicolas Formont est son correspondant à Dantzig, François Du Pré à Hambourg. A la fin de 1670, le bilan est décevant : le sel que l'on envoie d'office à Stockholm ne se vend pas, la qualité des bois qui arrivent en France laisse à désirer ; les négociants de Bordeaux expliquent que leurs vins ne sont appréciés en Suède qu'après avoir subi des manipulations dont les Hollandais se réservent le secret.

CHAPITRE III

L'ANNÉE 1671

Les difficultés du démarrage de la Compagnie incitent Colbert à envoyer ses directeurs dans les pays du Nord pour apprécier sur place les possibilités d'échanges. Les rapports de Lagny et Pagès sont très décevants : les Suédois n'ont pratiquement pas besoin de produits français ; le sel ne leur convient pas, car ils ne le trouvent pas assez blanc ; l'aristocratie, qui aime le vin, préfère les vins espagnols ou ceux du Rhin, et ne consomme les français que frelatés. Les directeurs ne craignent pas que l'existence de quota d'exportation compromette l'approvisionnement français en bois, goudron et cuivre, mais ils s'inquiètent de la mauvaise volonté des gouvernants suédois (qui retardent, par exemple, l'embarquement de mâts achetés à Riga, contretemps coûteux pour la Compagnie) et insistent sur la valeur à leurs yeux excessive des droits de douane. Le compte rendu de leur séjour en Suède trahit leur étonnement de trouver un pays aussi peu peuplé, où presque toute l'activité économique se concentre dans la capitale.

A l'automne 1671, devant les réticences de la Suède à conclure un traité d'alliance, Pomponne remet au Collège de Commerce un projet de traité de navigation et de commerce, qui reprend l'idée des magasins privilégiés, déjà envisagés en 1662; il propose une modulation du montant des droits de douane en fonction de la valeur intrinsèque des vins et des sels, ce qui favoriserait les produits français aux dépens des espagnols et des portugais. Les négociateurs français ne croient pas à la possibilité de réaliser ces projets.

CHAPITRE IV

IL FAUT ACHETER MOINS EN SUÈDE

Les représentants français à Stockholm depuis 1661 ont toujours exprimé des jugements sévères sur leurs interlocuteurs, gouvernants ou marchands, à qui ils reprochent de manquer de sérieux. Les malversations d'Elias Ähl et l'échec des frères de Besche renforcent Colbert dans l'idée qu'il faut trouver en France une partie des matériaux nécessaires aux constructions navales. Il multiplie les enquêtes sur les mâts que l'on trouve en France, mais les spécialistes constatent leur infériorité; quant au goudron des Landes, il revient plus cher que celui qui arrive de Suède.

TROISIÈME PARTIE

VERS L'ÉCHEC DES PROJETS SUÉDOIS DE LOUIS XIV ET DE COLBERT

CHAPITRE PREMIER

ALLIANCE ET SUBSIDES

Colbert et les subsides.- En avril 1672, Honoré de Courtin, chargé de gagner la Suède à l'alliance française dans la perspective d'une guerre contre les Provinces-Unies, signe à Stockholm le traité par lequel la Suède rejoint le camp de la France, contre le versement annuel d'une somme de 400 000 écus qui sera portée à 600 000 lorsque la Suède engagera des troupes dans le combat. Dès lors, les lettres de change que Colbert envoie aux représentants français en Suède ne servent plus que très rarement à payer du cuivre ou des mâts; par le biais des subsides et des gratifications personnelles offertes à certains gouvernants suédois pour qu'ils favorisent l'entrée en guerre de leur pays, Colbert occupe un poste-clé dans les relations franco-suédoises, même s'il n'est alors que l'exécutant de décisions prises par Louis XIV.

Le processus du versement des subsides.- Parmi les personnalités appelées à intervenir dans le versement des subsides, certaines participaient déjà aux relations économiques entre les deux royaumes dans les années antérieures. La Chambre des Comptes de Suède reçoit les sommes du terme, souvent précédées d'avances à la demande des Suédois, du banquier Jean de Flon-Adlercrona. L'ambassadeur français lui remet ensuite les lettres de change que Colbert lui a fait parvenir, lettres payables à Hambourg par les soins de François Du Pré, qui reçoit ses ordres du résident de France dans cette ville, Pierre Bidal. La grande place financière de l'Europe du Nord joue un rôle important dans les relations entre la France et la Suède depuis la guerre de Trente Ans. A partir de 1673, l'argent y devient rare, si bien que Formont et Du Pré doivent faire appel au secours de Manuel Teixeira, le plus grand banquier de la ville. Feuquières, ambassadeur de France à Stockholm depuis décembre 1672, rencontre beaucoup de difficultés : il se plaint de l'attitude de Du Pré, qui agirait contre les intérêts de Louis XIV, de l'ingratitude de sa mission dans une cour peu empressée à faire entrer des troupes dans la guerre, et aussi de la négligence de Colbert qui tarde à lui payer ses appointements.

Le montant et l'utilisation des subsides.- Entre 1672 et 1674, la Suède reçoit de la France 1 450 000 écus, car les sommes initialement prévues ont été augmentées. Les besoins financiers du gouvernement de Stockholm sont tels que le subside est souvent utilisé avant d'avoir été réellement réglé; la moitié des sommes a servi à l'armée d'Allemagne, entrée en action

à l'automne 1674, le reste a payé les frais de fonctionnement de l'État et des ambassades.

Plus de trois millions d'écus sont versés à la Suède entre 1675 et 1680, année où elle abandonne l'alliance française. Hambourg ne joue plus le rôle de ville intermédiaire, puisqu'en 1676, Jean Adlercrona s'installe à Paris où Étienne Molié le remplace deux ans plus tard. Malgré le volumineux trafic d'argent entre les deux royaumes, leurs relations sont difficiles ; les Suédois contestent en particulier à Louis XIV le droit qu'il prétend avoir de contrôler l'utilisation des sommes qu'il leur verse. L'entente commerciale que Colbert, désormais assisté de son fils Seignelay, continue à souhaiter s'en trouve d'autant moins réalisable.

CHAPITRE II

COMMERCE: LES DIFFICULTÉS DE COLBERT ET DE SEIGNELAY

Échec des tentatives de négociations.- Lors de la discussion du traité de 1672, Honoré de Courtin, sur les conseils du Grand chancelier De la Gardie, renonce à évoquer la question du commerce, car son examen vaudrait à Knut Kurck, le président du Collège de Commerce, d'accéder au poste de négociateur; or, dans les milieux dirigeants de Stockholm, il est l'un des adversaires les plus décidés de l'alliance française. Son opinion provient du souci de ne pas compromettre l'équilibre de l'économie suédoise en coupant brutalement les liens qui l'attachent à celle des Provinces-Unies. L'importance du capital hollandais présent dans des entreprises installées en Suède (manufactures, commerce, armement naval) explique que la plupart des hommes d'affaires suédois partagent ce sentiment qui, joint à l'orientation mercantiliste de la politique économique du gouvernement, explique qu'à Stockholm toutes les propositions françaises touchant le commerce se heurtent à un refus.

Conséquences de la guerre sur le commerce suédois.- La Suède subit un grave préjudice : d'une part son approvisionnement est perturbé, ce qui rend encore plus pénible la pénurie causée par de mauvaises récoltes ; d'autre part les exportations, et donc le revenu des douanes, diminuent car les marchands d'Amsterdam n'osent plus venir acheter en Suède avec leurs bateaux, à cause du risque que représentent les corsaires. D'où une chute du prix du cuivre.

Produits suédois en France.- La guerre qui commence en 1672 est reconnue comme la cause décisive de l'effondrement de la Compagnie du Nord, même si cette dernière ne perd son existence juridique qu'en 1677. En 1683, pourtant, Seignelay pense encore la rétablir.

Son échec à partir de 1672-1673, ainsi que celui de la Compagnie des Pyrénées qui devait aussi procurer des bois aux chantiers de constructions navales, oblige Colbert et les responsables de la marine dans les ports à faire appel à des marchands privés. Quand Jacques Savary dans son Parfait Négociant (1675) affirme que seule une grande compagnie peut assurer le commerce avec le Nord, il est donc en contradiction avec la réalité. Pierre Formont devient alors, grâce à ses correspondants à Amsterdam, Hambourg et autres villes du Nord, une sorte de fournisseur officiel de la marine en produits suédois. Colbert et Seignelay ne sont d'ailleurs pas toujours satisfaits des produits qu'il livre. Il est aussi banquier et demande à ses correspondants d'avancer les fonds nécessaires à l'achat des marchandises du Nord. Au Havre et à La Rochelle, d'autres marchands tantôt sont sollicités pour fournir des mâts, du cuivre et du goudron, tantôt font d'euxmêmes des propositions auxquelles le secrétariat d'État répond en fonction de ses besoins. Celui-ci doit parfois consentir à payer cher certains produits, parce qu'indispensables. Cependant il joue de la concurrence dans la mesure du possible et fait effectuer des enquêtes sur les négociants qui proposent leurs services.

CHAPITRE III

DERNIERS ESPOIRS ET DERNIERS CONFLITS AVANT LA MORT DE COLBERT

Dès 1675, en particulier après la défaite de Fehrbellin, une partie de l'opinion suédoise attribue à la France la responsabilité des malheurs du royaume; l'attitude française envers la Suède lors des négociations de Nimègue (1678) est ressentie comme une humiliation. Les relations franco-suédoises se dégradent, tandis que Colbert est à nouveau confronté aux problèmes provoqués par la guerre de course.

Contentieux liés à la guerre de course.- L'intervention de Colbert est attestée dans l'affaire qui oppose, en 1675, l'envoyé suédois Carl Bonde aux officiers de l'amirauté de Dunkerque qui ont reproché à Jean Spalding, commissaire du roi de Suède dans cette ville, d'avoir armé en course des vaisseaux suédois. Soupçonné de relations avec les ennemis du royaume, il est - momentanément, semble-t-il - chassé de Dunkerque. En Suède, Feuquières défend auprès du gouvernement la cause de corsaires dunkerquois qui se sont retirés, en mars 1677, dans le port de Marstrand avec leurs prises, quatre navires qu'ils affirment être hollandais, mais que le gouverneur de Goteborg leur a confisqués en les déclarant suédois. La discordance des affirmations des deux parties s'explique, en fait, par l'étroite imbrication des capitaux hollandais et suédois dans la propriété des bateaux. Si en principe la Suède est encore une alliée de la France, comment pourrait-elle, dans le contexte de pénurie de la guerre, se passer des Hollandais ? Finalement, après la conclusion des traités entre Louis XIV et les Provinces-Unies, les Hollandais rachètent eux-mêmes les bateaux en 1679.

En 1678, Louis XIV nomme René Le Vasseur commissaire en Suède pour juger les prises faites dans ce pays par des corsaires français ; il est assisté d'un subdélégué, Pierre Renard, qui est envoyé en Poméranie. Leur mission prend fin en 1680.

Traités commerciaux.- La France tente d'intervenir dans la négociation de traités qui règlent les rapports économiques entre la Suède et d'autres puissances. Feuquières est d'abord chargé d'inciter les Suédois à refuser les propositions que leur font les Provinces-Unies, qui souhaitent obtenir en Suède d'importants avantages douaniers, ainsi que la suppression des privilèges des compagnies du goudron et du tabac. Mais ensuite, après les traités franco-hollandais de 1678, il doit davantage ménager les Provinces-Unies. De toute façon, la Suède ne peut pas se passer du commerce hollandais : à la fin de 1680, Charles XI ratifie le traité qui accorde aux Provinces-Unies la clause de gens amicissima et les avantages qu'elles réclamaient.

Louis XIV envoie La Piquetière à la conférence qui réunit au printemps 1680, à Copenhague, Danois et Suédois dans le dessein d'éviter à l'avenir les différends suscités par l'exemption de droits dont bénéficient les vaisseaux suédois au passage du Sund. Le commissaire français est tenu à l'écart de la négociation.

Échec des derniers projets de commerce franco-suédois.- En juillet 1680 est élaboré en France un nouveau projet de traité, dépourvu de clauses précises, il se contente de préconiser que les deux rois facilitent chacun dans leur royaume le commerce des sujets de l'autre, sans contrevenir toutefois aux conventions déjà passées avec d'autres puissances. Dans la réalité, les concessions commerciales faites aux Provinces-Unies par la France en 1678 et par la Suède en 1680 empêchent, encore plus que dans les années antérieures, l'établissement d'un commerce direct entre les deux États. De plus, en 1682, avec le départ de Feuquières, puis celui de Bazin, les relations diplomatiques sont rompues entre les deux gouvernements.

CONCLUSION

L'intérêt porté par Colbert aux pays du Nord n'est pas nouveau, puisque Richelieu déjà soulignait l'avantage que la France trouverait à y vendre ses produits, en échange des fournitures de marine dont ils ont alors un quasi-monopole. La prédilection qu'il accorde à la Suède s'explique par la domination économique de ce royaume dans le secteur baltique. Tous les efforts qu'il déploie pour y favoriser le commerce français rencontrent ceux de Louis XIV pour gagner le soutien de la Suède dans laquelle le roi voit son alliée la plus souhaitable, parce qu'avec ses multiples dépendances, elle constitue le flanc septentrional de la «barrière de l'Est» qu'il veut voir tournée contre les Habsbourg. L'importance des subsides qu'il lui accorde entre 1663 et 1680 révèle la force de cette conviction. Mais à partir de 1672 éclate la contradiction entre la politique du roi et celle de

son ministre : la guerre anéantit les espoirs d'instaurer un commerce privilégié entre les deux pays. Au demeurant, l'acharnement de Colbert était-il justifié? Les causes de son échec résident avant tout dans la méconnaissance du pays avec lequel il voulait traiter, dans le refus de prendre en compte le mercantilisme pratiqué par le gouvernement suédois, quand lui-même prétendait l'appliquer en France, enfin dans la sous-évaluation de la force économique des Provinces-Unies.

A l'époque du ministère de Colbert, indépendamment du commerce «officiel» contrôlé par le ministre, des marchands français entretiennent des relations d'affaires avec la Suède. Tel est le cas de Thomas Legendre, le correspondant à Rouen de Jakob Momma, comme en témoigne une série de lettres datant des années 1668-1674 conservées aux Archives nationales de Suède. Par ailleurs, les archives de l'amirauté de Guyenne permettent de retrouver trace du passage de bateaux suédois à La Rochelle et à Bordeaux; les renseignements qu'elles fournissent pourraient sans doute être complétés à l'aide des archives provinciales de Suède.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Tarif des marchandises que le roi de Suède et le roi de France se proposent d'échanger, en application du traité de commerce du 20-30 décembre 1662.- Protestations de l'ambassadeur Esaias von Pufendorf contre la saisie de deux vaisseaux suédois par des corsaires français (1667).- Actes enregistrés par le greffe de l'amirauté de Guyenne, au siège de La Rochelle (1666-1667) et factum (s.d.) relatifs à Henri Tersmitte.- Compte rendu du voyage des directeurs de la Compagnie du Nord en Suède (1671).- Comptant au porteur au bénéfice de Pierre Formont et récépissé (1675) ; acte de Charles XI autorisant Jean de Flon-Adlercrona à recevoir les subsides de France (10 juin 1675) et récépissé du bénéficiaire (mars 1676).- Article du Bulletin polymathique du Muséum de Bordeaux (5 février 1804) sur la fabrication du goudron.- Ordre de Charles XI adressé au Collège des Finances touchant les intérêts de Jakob Reenstierna (2 avril 1672) et lettres de passeport délivrées au maître d'un navire suédois partant pour la France (30 octobre 1666).